

Avis du Conseil d'Administration

La Société de la Tour Eiffel (« STE ») a pris acte du franchissement à la hausse des seuils de 5% et de 10% du capital et des droits de vote de STE par la Compagnie MI 29, contrôlée par M. Chuc Hoang, qui résulte d'une part de la détention de 128 095 actions détenues directement ou indirectement par l'intermédiaire des sociétés Eurobail SA et Foncière Wilson SARL qu'elle contrôle et, d'autre part, de la conclusion le 12 avril 2013 d'un contrat d'option d'achat auprès de la société Eiffel Holding portant sur 530 000 actions Société de la Tour Eiffel et représentant 8.67% du capital ; soit une détention totale de 10,77% du capital et des droits de vote de STE.

Cette option a été consentie sur la base d'un prix de l'option de 2,76 euros par action et d'un prix d'exercice de 46,80 euros ex-dividende par titre. Pour rappel, STE va proposer lors de son Assemblée Générale du 30 mai 2013 la distribution d'un solde de dividende 2012 de 2,10 euros par action. Il en résulte que la valeur de la transaction par action serait de 51,66 euros dividende inclus, soit une prime de 12% par rapport au cours de STE au 21/04/2013, veille de la déclaration de franchissement de seuil, et une prime de 15% par rapport à la moyenne un mois du titre.

La Compagnie MI 29 a indiqué qu'à ce jour son intention était de lever cette option d'achat, qui est exerçable entre le 10 juin et le 30 septembre 2013. La Compagnie MI 29 a déclaré ne pas agir de concert avec d'autres tiers et ne pas avoir l'intention d'acquérir le contrôle de STE. Elle a par ailleurs annoncé son intention de demander à être représentée par deux administrateurs en précisant qu'elle n'avait pas l'intention de modifier la stratégie de la société. La Société de la Tour Eiffel prend acte des intentions déclarées par M. Chuc Hoang qui manifeste sa confiance et son soutien de la stratégie de STE.

Le Conseil d'administration réuni ce jour a renouvelé unanimement son soutien à la direction et à la stratégie du groupe. Le Conseil a décidé de mettre en place un comité composé de Mark Inch, Renaud Haberkorn ainsi que des administrateurs indépendants, Richard Nottage et Aimery Langlois-Meurinne, et dont la présidence sera confiée à Aimery Langlois-Meurinne. Ce comité sera chargé d'engager des discussions avec M. Chuc Hoang et d'examiner les modalités de sa participation éventuelle à la gouvernance du groupe, dans le respect des principes de bonne gouvernance, et des intérêts de la société et de l'ensemble de ses actionnaires.

Mark Inch, Président de la Société de la Tour Eiffel déclare « *le conseil a renouvelé tout son soutien à la direction et à la stratégie mise en place et entend entamer des discussions avec la Compagnie MI 29. A titre personnel, je confirme mon engagement auprès de la société et de la direction, je détiens toujours directement ou indirectement près de 2% du capital et compte me renforcer dans les mois qui viennent* ».

A propos de la Société de la Tour Eiffel

Société d'Investissements Immobiliers Cotée (SIIC) sur Euronext Paris, sa stratégie privilégie l'investissement dans des zones à fort potentiel et la fourniture d'immeubles neufs loués à des acteurs de premier plan. Son patrimoine s'élève aujourd'hui à 915 millions d'euros pour des actifs situés tant en province qu'en région parisienne.

Société de la Tour Eiffel est cotée sur NYSE Euronext Paris (compartiment B) – Code ISIN : 0000036816 – Reuters : TEIF.PA – Bloomberg : EIFF.FP – Membre des indices IEIF Foncières, IEIF Immobilier France

Contact Presse

Jean-Philippe MOCCI

Capmot

Tél : +33 (0)1 71 16 19 13/+33 (0)6 71 91 18 83

jpmocci@capmot.com

www.societetoureiffel.com

Communication

Renaud HABERKORN

Directeur Général

Tél : +33 (0)1 53 43 07 06

r.haberkorn@stou Eiffel.com